

Communiqué de presse de SEMLEX EUROPE

SEMLEX EUROPE est une société familiale belge qui conçoit et installe depuis vingt ans dans le monde entier des systèmes de contrôle de nouvelle génération pour divers documents d'identité (cartes d'identité, passeports, permis de conduire, etc.). Elle utilise à cet effet les technologies de la biométrie qui les rendent infalsifiables.

SEMLEX EUROPE est depuis quelques mois victime d'une campagne de dénigrement calomnieuse. Ses succès économiques, notamment sur le continent africain, suscitent apparemment une jalousie croissante ou encore une frustration stratégique.

Ainsi, l'article de presse intitulé « *les couteux passeports biométriques de la RDC* » diffusé par l'agence Reuters en avril 2017, repris tel quel par d'autres organes de presse, alors que le caractère normal du prix a déjà pu être justifié et que le prix pratiqué par la RDC est inférieur au coût d'un passeport, sans le même niveau de sécurité, dans de nombreux pays, notamment africains.

Ainsi également, un nouvel article de Reuters de décembre 2017 ciblant cette fois les activités de SEMLEX EUROPE aux Comores, qui met en doute les conditions d'octroi du passeport de ce pays en insinuant que SEMLEX EUROPE pourrait le distribuer à qui elle veut, ce qui est parfaitement inexact. SEMLEX EUROPE n'a aucun rôle dans la décision d'octroi de ce passeport qui relève de la seule prérogative des autorités comoriennes dont les seuls représentants habilités en assurent la livraison.

Cette campagne de bashing consiste à soutenir que les succès de SEMLEX EUROPE, devenue un acteur majeur du marché, ne sauraient soi-disant être normaux d'autant que de grands opérateurs échouent là où elle réussit, de sorte que SEMLEX EUROPE devrait d'être suspectée d'agir de manière malhonnête !

N'en déplaise à ses détracteurs, ses succès économiques sont dus uniquement à la qualité et la technologie de pointe de ses systèmes ainsi qu'à la fiabilité de ses services, considérés conjointement avec le fait qu'en tant que société familiale belge, SEMLEX EUROPE est totalement indépendante, n'étant ni liée à une multinationale ni à une grande puissance.

Or, lorsqu'il s'agit d'un élément, les documents d'identité, touchant à leur sécurité publique, les pays recherchent non seulement la plus haute qualité possible en la matière mais entendent également travailler avec un opérateur aussi indépendant que possible en termes économiques et stratégiques.

De plus, à la différence de ses concurrents, SEMLEX EUROPE travaille principalement par contrats BOT. Cela signifie qu'aucun prix d'achat, ni investissement, n'est demandé au pays partenaire, tous les coûts et infrastructures locales nécessaires étant en effet financés par SEMLEX EUROPE en contrepartie d'une redevance sous forme d'un pourcentage fixe du prix public des documents d'identité durant une période limitée. De plus, à l'issue de celle-ci, toutes

les infrastructures locales sont données gratuitement au pays concerné en ce compris les formations prodiguées aux personnel local pour continuer à les utiliser correctement.

Cette manière de travailler, très client-friendly, fait évidemment la différence par rapport à d'autres, puisqu'elle offre au pays partenaire un modèle financier autosuffisant étant donné que ce dernier recueille toujours une part significative du prix de délivrance des documents d'identité, tandis qu'il n'a rien à payer ni à investir en amont, et reçoit en plus gratuitement toutes les installations locales en fin de contrat.

Telles sont les seules et vraies raisons des succès enviés de SEMLEX EUROPE dans le monde entier, mais au sujet desquelles cette campagne de bashing est évidemment silencieuse. Il est ainsi significatif qu'aucun de ces articles n'évoque la satisfaction des nombreux pays clients de SEMLEX EUROPE au sujet de la qualité des produits et services qu'elle fournit depuis vingt ans dans le monde entier.

Cette campagne de bashing trouve son origine dans une plainte pénale calomnieuse déposée début 2017 en Belgique par une personne qui avait d'abord tenté d'extorquer de l'argent à SEMLEX EUROPE puis constatant que cela ne réussissait pas, déposa une plainte pénale afin de lui nuire tout en ameutant apparemment la presse afin de monter cette plainte en épingle.

SEMLEX EUROPE a entre-temps déposé plainte pour calomnie et sa plainte est en cours d'enquête.

Pour autant que de besoin, SEMLEX EUROPE réfute l'ensemble des insinuations malveillantes rapportées à son encontre.

SEMLEX EUROPE ne mène cependant pas ses actions en justice par voie de presse et ne commentera donc pas cela davantage.

Bruxelles, le 28 décembre 2017.